

OYONNAX

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES ET GRATUITES

2024-2025

DU **4 MARS** AU **31 MAI 2024**

> DATE LIMITE IMPÉRATIVE

À LA MAIRIE - REZ-DE-CHAUSSÉE

DE **8H30** À **12H** ET DE **13H** À **17H**

LUNDI • MARDI • MERCREDI

CETTE MESURE CONCERNE UNIQUEMENT :

- **LES ENFANTS EN ÂGE D'ENTRER À LA MATERNELLE**

* enfants nés en 2021 [scolarisation obligatoire]

* enfants nés en 2022 : ils ne seront admis que dans la limite des places disponibles

- **TOUS LES ENFANTS ENTRANT AU CP**

Les pièces à fournir sont les suivantes :

* livret de famille

* le cas échéant, jugement nommant la personne exerçant l'autorité parentale

* justificatif de domicile récent [quittance EDF, eau, bail de location...]

Les demandes de dérogations

Elles sont également reçues en Mairie au Service Education du 4 mars au 31 mai 2024 (date limite impérative).

Au-delà de cette date, l'inscription de votre enfant dans l'école de son secteur ne sera plus assurée.

Renseignements : Mairie d'Oyonnax - Service Education

04 74 77 00 06 - education@oyonnax.fr

Oyonnax